



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 novembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 11 18- 01- FONCIER - Approbation d'un avenant n°1 au bail de location de la cuisine centrale de l'OGEC portant modification du loyer.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/11/2024	
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/11/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/11/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Afin de permettre à la commune d'assurer une préparation locale du repas de son groupe scolaire sans avoir à agrandir et moderniser sa cuisine, le conseil municipal a signé un bail avec l'OGEC pour la location d'une partie du matériel et des locaux de la cuisine centrale située sur le site du collège Saint-Sébastien.

Le montant initial du loyer était de **35 247 €** indexé sur les indices INSEE du coût de la construction (2/3) et des prix à la consommation (1/3).

Ce loyer avait été calculé en prenant en compte le coût des travaux, des équipements et les charges (maintenance, eau, électricité). Il avait également été convenu que chaque établissement contribue au prorata du nombre de repas confectionnés pour ses élèves. Le nombre de repas estimés pour l'école publique représentait **25% des repas préparés** en 2018.

Or, il s'avère que certains paramètres ont évolué depuis 2020, notamment le prix de l'électricité, la maintenance des équipements à l'issue des garanties constructeurs et les effectifs de l'école publique.

Conformément aux dispositions du bail, les représentants de l'OGEC et de la commune se sont rencontrés afin d'évaluer les conditions d'exécution du contrat.

Il résulte de ces différentes rencontres qu'il est nécessaire de modifier le bail initial sur les points suivants :

- Modifier les éléments de fixation du loyer annuel ;
- Répartir les conditions de reversement à la commune de la redevance payée par le prestataire pour l'utilisation de la cuisine pour la vente de repas à d'autres structures.

- DÉCIDE** de procéder à la régularisation des charges exceptionnelles pour un montant de 46 887, 93€ pour les années scolaires de 2021 à 2023.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail ainsi que les documents nécessaires à son exécution.
- DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2024.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

25.11.24

et de la publication en mairie le

25.11.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 11 18-01- FONCIER- Approbation d'un avenant n°1

Objet de l'acte : au bail de location de la cuisine centrale de l'OGEC portant modification du loyer

.....
Date de décision: 18/11/2024

Date de réception de l'accusé 25/11/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024111801_01

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20241118-2024111801_01-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .3
Domaine et patrimoine
Locations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2024 11 18-01- SCOLAIRE Avenant Bail OGEC Commune Cuisine centrale.pdf (99_DE-069-200047785-20241118-2024111801_01-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 01-PROJET AVENANT N.docx (73_CO-069-200047785-20241118-2024111801_01-DE-1-1_2.pdf)
projet avenant